



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.49/05

24 septembre 2015

49^e réunion du Conseil du FEM

20 – 22 octobre 2015

Washington

Point 12 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA CAISSE DU FEM

DÉCISION RECOMMANDÉE AU CONSEIL

Ayant examiné le document GEF/C.49/05, intitulé *Programme de travail pour la Caisse du FEM*, le Conseil approuve un programme composé de 17 propositions (dont un projet rattaché à un programme-cadre approuvé pendant FEM-5) et de deux programmes-cadres, sous réserve des observations formulées en séance et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées par écrit au Secrétariat d'ici le 5 novembre 2015.

Le montant total des ressources demandées dans le cadre de ce programme de travail est de 254,99 millions de dollars. Il correspond aux financements à allouer aux projets par le FEM et aux allocations pour frais versées aux Agences. Ce programme de travail se compose des fiches d'identité de projets (FIP) et des descriptifs de programmes-cadres (DPC) suivants :

[Voir les annexes A et A.1]

S'agissant des [FIP] approuvées au titre du programme de travail, le Conseil considère que chacune des FIP i) est, ou sera, conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM, et ii) peut être agréée par la DG pour être soumise à l'aval de l'Agence du FEM. Toutefois la dernière mouture des descriptifs de projet devra intégrer pleinement et prendre en compte les observations résultant de l'examen du Conseil et du STAP concernant le programme de travail, et la DG confirmera que le projet reste conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM.

S'agissant de toute FIP approuvée dans le cadre de ce programme de travail, la dernière mouture du descriptif de projet sera placée sur le site web du FEM pour information après agrément de la DG. Si la portée et l'approche du projet ont subi des modifications majeures depuis l'approbation de la FIP, la dernière mouture du descriptif de projet sera placée sur le site web pour examen du Conseil pendant quatre semaines avant d'être agréée par la DG.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le programme de travail requiert un total 233,67 millions de dollars des ressources de la Caisse du FEM et 21,32 millions de dollars d'allocations pour frais versées aux Agences, plus un montant indicatif de 4,71 milliards de dollars de cofinancement, qui impliquerait que chaque dollar fourni par le FEM mobiliserait 18 dollars de cofinancement.
2. Dans ce programme de travail, les projets et programmes recommandés relèvent de deux principaux domaines : le changement climatique et la gestion durable de l'écosystème amazonien. L'accent mis sur le changement climatique répond à la demande de financement de projets et programmes axés sur le changement climatique formulée par les pays en prélude à la COP21 qui se tiendra à Paris. Le Programme pour des paysages durables en Amazonie s'appuie sur l'occasion capitale à laquelle a donné lieu la décision du Brésil, du Pérou et de la Colombie (qui ensemble abritent plus de 80 % du bassin de l'Amazonie) de travailler ensemble au niveau régional.
3. Le programme de travail recommandé se compose de 17 propositions et cinq programmes-cadres (dont un projet rattaché à un programme-cadre approuvé pendant FEM-5), proposés conformément à la stratégie du FEM à l'horizon 2020 (FEM 2020) et au cadre des Orientations pour la programmation pendant FEM-6. L'approche-programme insiste fortement sur la lutte contre les principaux facteurs de dégradation de l'environnement approuvés dans le cadre du processus de reconstitution de FEM-6. Le programme de travail comprend également trois propositions de projets devant être financées par le Programme pilote sur l'utilisation des instruments financiers autres que les aides directes, qui élargit les possibilités de collaboration stratégique du FEM avec des initiatives du secteur privé visant à obtenir des effets positifs multiples pour l'environnement mondial. Le reste du programme de travail comprend des projets qui incarnent les priorités des domaines d'intervention pendant FEM-6.
4. Des ressources d'un montant total de 172,7 millions de dollars ont été programmées par 17 pays sur leurs allocations respectives dans le cadre du STAR¹, au titre de projets et programmes prenant en compte les priorités dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « dégradation des sols » et dans le pôle d'intervention « atténuation du changement climatique ». En outre, le programme de travail prévoit 45,24 millions de dollars au titre de la stratégie pour la gestion durable des forêts. Si le programme de travail est approuvé tel que soumis, 17 pays à travers le monde bénéficieront de l'aide du FEM, y compris 8 pays moins avancés (PMA) et 3 petits États insulaires en développement (PEID), tandis que 16 autres pays seront admis à bénéficier d'une aide au titre des Instruments autres que les aides financières directes.
5. En substance, ce programme de travail couvre 15 des 28 objectifs fixés par le FEM dans ses domaines d'intervention et énoncés dans le Document de programmation de FEM-6. En conséquence, les projets et programmes proposés s'attaqueront à une large gamme de facteurs de dégradation de l'environnement. Le programme de travail prend en compte la

¹ Système transparent d'allocation des ressources (STAR).

gestion non durable des terres et de l'agriculture en Amazonie, la construction de paysages résilients au Bhoutan, les investissements dans l'efficacité énergétique dans divers de secteurs, et la réduction émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce à la gestion des terres, au transfert de technologies et à la promotion des énergies renouvelables. Forts d'une telle approche axée sur les facteurs de dégradation de l'environnement, les projets et programmes proposés mobiliseront plus directement les principaux acteurs et parties prenantes pour apporter des solutions pratiques et efficaces qui s'inscrivent dans la durée. Cette approche tire le plus grand parti des synergies dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement pour lesquels le FEM fait office de mécanisme financier.

6. Les projets et programmes couvrent une large palette d'innovations qui ont des effets positifs pour l'environnement mondial à travers les stratégies adoptées dans les domaines d'intervention. Les cibles indicatives laissent penser que le programme de travail aura d'importants effets positifs pour l'environnement mondial, y compris 73,45 millions d'hectares de paysages terrestres et marins placés sous régime de conservation de la biodiversité, ce qui représente 24 % de la cible définie pour FEM-6, et la réduction des émissions à hauteur de 498 millions de teqCO_2 représentant 66 % de la cible définie pour FEM-6.

7. Pour ce programme de travail, les réserves de fonds existantes seront entièrement utilisées. Les projections d'apports de fonds dans la *Caisse du FEM* indiquent cependant que des financements supplémentaires seront disponibles dans les prochains mois. Il sera donc possible de financer un programme de travail présenté hors réunion (début 2016 probablement) qui pourra s'appuyer sur le programme de travail d'octobre 2015 et le compléter, et de parvenir ainsi à un ensemble global équilibré d'investissements, comme stipulé dans le cadre de la reconstitution des ressources de FEM-6.